

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 32 (1995)

Heft: 1214

Rubrik: Dossier de l'édito

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Y a-t-il un pilote dans l'avion?

Jan-Pierre Ghelfi analyse l'émergence du processus de globalisation des marchés. Il voit dans ce processus non une évolution, mais un saut qualitatif, un changement d'échelle.

RÉFÉRENCES

Y a-t-il un pilote dans l'avion, par Jean-Pierre Ghelfi, tiré de *Marx 2000*, textes réunis par Jacques Hainard et Roland Kaehr (éd.), Neuchâtel (musée d'ethnographie), 1994.

(...) Le premier processus est qu'il n'y a plus d'économie-monde, au sens où l'historien Fernand Braudel (1985) a décrit l'évolution du capitalisme du XIII^e au XIX^e siècle. Economie-monde, comme (...) Londres jusqu'au début du XX^e, New York depuis la première guerre mondiale. (...)

Le déclin annoncé des Etats-Unis en tant qu'économie-monde permet l'émergence d'une économie globale. Ce ne sera plus un pôle régional qui dominera mais l'économie elle-même. L'effacement des frontières nationales et la disparition du caractère national des diverses économies permettent à l'économie d'imposer à tous (nations, entreprises, individus) ses propres règles de fonctionnement. Ainsi se présente l'économisme.

(...) Le deuxième processus est l'émergence de l'économie financière comme élément dominant et régulateur de l'économie mondiale.

On sait que les transactions strictement financières représentent aujourd'hui un multiple des montants payés en échange de produits ou de services. La somme de mille milliards de dollars par jour est avancée pour les premières, et d'une... vingtaine de milliards de dollars pour les seconds¹.

Rôle des gestionnaires de capitaux

Mais cet aspect quantitatif, pour significatif qu'il soit, n'est pas déterminant. Ce qu'il importe d'observer est que désormais, dans tous les pays, des gestionnaires de capitaux disposent tous les jours de sommes considérables dont ils ont la responsabilité de faire le meilleur usage, c'est-à-dire d'en tirer le meilleur rendement².

Ces gestionnaires de capitaux travaillent dans les banques, les postes, les assurances, les caisses de pensions, les grandes entreprises, bref partout où l'on collecte de l'argent en grande quantité. Tous, ils gèrent, au mieux des intérêts des institutions qui les emploient, des sommes gigantesques dans un marché qui obéit à sa propre logique. Ainsi peut-on expliquer que les bourses ont flambé en 1993, en dépit de la crise qui sévit depuis 1991.

Il faut tenter d'imaginer que, chaque jour, les gestionnaires doivent placer les capitaux dont ils disposent. La baisse des taux d'intérêt rendait les placements en valeurs à rendement fixe (obligations) moins intéressants. Les placements en actions devenaient de ce fait plus attrayants (perspective de gains en capital dus à la hausse du cours) et, ce faisant, les gestionnaires provoquaient les mouvements haussiers qu'ils escomptaient.

La bourse de Tokyo a vécu un processus analogue durant la seconde moitié des an-

nées 80 qui lui a permis d'atteindre une capitalisation boursière totalement irréaliste par rapport au rendement effectif des entreprises. Jusqu'à la chute.

L'éclatement du Système monétaire européen (SME) en été 1993 est aussi le produit de réflexions strictement financières. Prévoir la dévaluation d'une monnaie et la jouer perdante peut provoquer le résultat escompté, avec des gains considérables à la clé.

L'économie financière ne travaille évidemment pas dans le vide. Elle s'intéresse aux entreprises apparemment les plus rentables et spécule sur les monnaies qualifiées de fiables (ou de fortes, comme le yen japonais ou le franc suisse). Mais les résultats de ces activités sont déstabilisants. Les envols et les chutes de la bourse sont excessifs et irrationnels. Les fluctuations des monnaies sèment le doute et la confusion dans l'esprit des entrepreneurs qui doivent prendre des décisions d'investissements.

Le règne de l'économie financière

L'économie financière règne désormais sur l'économie réelle³. Elle impose sa logique de rendements à court terme. La grande différence entre un financier et un industriel est que le premier voit court alors que le second doit voir loin. Le premier opère des placements qui doivent être profitables très rapidement, alors que le second doit élaborer des stratégies de recherche, de production, de commercialisation qui souvent ne portent leurs fruits qu'à quelques années d'échéance.

Il y a dix ou vingt ans, les grandes banques suisses considéraient comme tout à fait convenable que leurs bénéfices représentent 5 à 6% de leurs fonds propres (capital et réserves). Aujourd'hui, cette proportion a doublé (12% en moyenne pour les résultats de 1993). Mais ce n'est pas encore suffisant. Le niveau souhaité est de 15%. Il est considéré comme «normal» par les investisseurs internationaux, dont les agences de rating se chargent d'être les propagandistes zélés. (...)

L'économie se mondialise, devient globale. Tombent de ce fait les barrières nationales et s'étend l'exigence d'une concurrence sans frontière. Sur la longue période, la tendance est manifeste. Les activités industrielles, commerciales, financières s'organisent à l'échelle planétaire, sous la houlette des entreprises multinationales. Selon le relevé de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), elles contrôlent un tiers du capital productif en mains privées⁴. (...)



Il est temps de conclure

Après cinquante ans de tergiversations et de refus populaires, le Conseil fédéral a remis l'assurance-maternité sur le métier. Le projet est modeste mais il répond au besoin le plus pressant. La surenchère n'est aujourd'hui plus de mise: il est temps de conclure afin d'assurer l'essentiel.

DES ÉCHECS CUISANTS

En décembre 1984, l'initiative populaire «pour une protection efficace de la maternité» est balayée par 84,2% des voix. Le coût jugé prohibitif de l'opération et le congé parental proposé ne passent pas la rampe.

Trois ans plus tard, une révision partielle de l'assurance-maladie introduit une allocation de maternité. Le référendum de l'Union suisse des arts et métiers fait un tabac: 71,3% des votants n'entrent pas en matière.

LE PROJET

Le projet institue une assurance sociale obligatoire qui garantit le salaire des femmes exerçant une activité lucrative, à concurrence de 97200 fr. par an, pendant un congé maternité de 16 semaines. Les prestations sont entièrement financées par des cotisations sur le revenu du travail (0,4%) payées à parts égales par les employeurs et les salariés.

(jd) L'assurance-maternité, c'est l'Arlésienne de la Constitution fédérale. Son principe a été adopté il y a maintenant cinquante ans, mais les femmes en attendent toujours des retombées concrètes. De ce retard, les autorités portent une part de responsabilité, le peuple souverain également. Rappel en marge.

On peut néanmoins noter quelques améliorations sur le front de la maternité. Dès 1989, le Code des obligations protège les femmes contre le licenciement pendant la grossesse et les 16 semaines qui suivent l'accouchement. Et en décembre dernier, le peuple a accepté la nouvelle loi sur l'assurance-maladie qui établit l'assurance obligatoire et garantit des primes égales pour les femmes et les hommes.

Subsiste une lacune criante: si la législation interdit aux femmes de travailler durant les huit semaines qui suivent l'accouchement, elle n'impose pas aux employeurs de verser un salaire complet pendant ce congé forcé. En l'espèce, la maternité est assimilée à la

maladie; c'est donc l'ancienneté au poste de travail qui détermine la proportion du salaire versé, par exemple trois semaines de congé payé la première année. Et tant pis pour la salariée qui tombe malade pendant sa grossesse: congé maladie et congé maternité ne sont pas cumulables.

Inégalités

Il s'agit là d'une obligation minimale pour l'employeur. La situation est nettement plus favorable pour les salariées du secteur public et pour celles qui bénéficient d'une convention collective de travail. D'où des inégalités de traitement choquantes.

Inégalité également entre les entreprises: puisque le versement du salaire durant le congé maternité est entièrement à la charge de l'employeur, les entreprises occupant une proportion élevée de femmes jeunes déboursent plus que les autres. Un système qui ne stimule pas l'embauche des femmes à la re- ●●●

●●●

La réalité est en tout cas qu'il n'est pratiquement plus possible de mener une politique économique nationale. La déréglementation des marchés financiers dès le début des années 80 a permis à la finance de devenir une activité sur laquelle le soleil ne se couche plus. Les spéculations boursières et immobilières ont pu ainsi prendre une dimension planétaire, de même que les rachats, amicaux ou non, d'entreprises.

Les problèmes économiques qui n'étaient, à l'intérieur des Etats, qu'une préoccupation parmi d'autres et auxquels on pouvait trouver des réponses nationales, fussent-elles provisoires, prennent désormais le dessus. Aupa-

ravant, on pouvait soumettre l'économie à des considérations dites d'intérêt national ou d'intérêt public, afin de favoriser certains secteurs ou branches, ou de les protéger contre une concurrence étrangère jugée trop envahissante.

Le processus de globalisation de l'économie supprime largement cette part d'autonomie. En considération de cette observation, nous disons que l'économie impose désormais ses propres lois de fonctionnement. Non seulement les pays perdent leur souveraineté économique mais en plus ils se mettent entièrement au service des «besoins» de l'économie⁵. (...) ■

¹ Selon le GATT, le volume du commerce mondial a atteint 4660 milliards de dollars en 1992 (3700 milliards d'échanges de marchandises et 960 milliards de paiements au titre des services commerciaux (voyages, transports, communications, prestations techniques et professionnelles) soit moins de 20 milliards (\$) par jour ouvrable!

² D'après *Le Monde* du 15 mars 1994, les capitaux de pension funds se montaient à 3000 milliards de dollars et ceux des mutual funds à 2000 milliards de dollars pour les seuls Etats-Unis. Ensemble, ils détiendraient environ la moitié des actions cotées en bourse de New York.

³ «Bien que non élus, anonymes et souvent non américains, les gros investissements financiers, partout dans le monde, détiennent désormais un pouvoir sans précédent – peut-être même un droit

Unis» (Bill Clinton cité par le *Wall Street Journal*, 9 novembre 1992).

⁴ «Bereits jetzt befindet sich rund ein Drittel des privaten weltweiten Produktivkapitals im gemeinsamen Besitz transnationaler Unternehmen unterschiedlichsten Integrationsgrades» (Wv., *Neue Zürcher Zeitung*, 21. Juli 1993)

⁵ «Cette logique de guerre réduit le rôle de l'Etat à celui d'un vaste système d'ingénierie juridique, bureaucratique et financière mis au service de la performance commerciale de l'entreprise. L'Etat n'est plus l'expression politique de l'intérêt public collectif; il devient un acteur parmi d'autres, chargé de créer les conditions les plus favorables à la compétitivité des entreprises» (Ricardo Petrella, «L'évangile de la compétitivité», *Le Monde diplomatique*, p. 15).